



CONTINUER A ACCELERER EN IGNORANT LE BILAN SOCIAL DESASTREUX !

Orléans le 25 novembre 2024
**NON AU MANAGEMENT
IRRESPECTUEUX !**

Lors d'un briefing, un directeur commercial s'est exprimé comme un charretier à l'égard de ses managers. Ce comportement inadmissible est contraire aux valeurs de notre CE et s'oppose à notre règlement intérieur ! Voici les termes utilisés :

"Vous vous démerdez, je veux de l'IARD. Pas de questions maintenant, si vous en avez, vous m'appellez et on règle ça ensemble.

Si vous n'êtes pas capables de descendre les messages à vos équipes, je le ferai en direct.

Tant pis pour ceux qui travailleront jusqu'au 31 décembre, ils feront du phoning jusqu'à la fin..."

D'ores et déjà, nous appelons les salariés, qui feraient l'objet de tels comportements brutaux, pressions, agressions verbales, paroles humiliantes, menaces etc, à contacter les élus SUD.

Notre syndicat a interpellé Pascale CHARPY MOORE en CSE au sujet de ce débordement inacceptable. Elle nous a assuré qu'elle n'acceptera aucune déviance managériale et qu'elle va agir sur le cas que nous relatons ci-dessus. Nous suivons de très près cette situation car il est inacceptable qu'un directeur commercial puisse s'exprimer ainsi !

La crise sociale que la CELC connaît, sous ses multiples aspects, pouvoir d'achat, démissions, turnover, arrêts maladie, met en lumière la responsabilité sociale du directoire, bousculant l'un des dogmes de F. CHEHADY : « faire du profit au détriment de la santé et du vivre ensemble » !

DEVELOPPEMENT BDD 2025 : ON CONTINUE A FONCER TETE BAISSÉE !

Tous les salariés recevront prochainement leur feuille de route concernant les objectifs commerciaux pour 2025.

Ces derniers seront-ils mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis ? Rien n'est moins sûr !

Selon Julien NEGRE, dans un contexte économique, social et financier instable, ses leviers comme « fidéliser les clients, développer les compétences et renforcer l'expertise » devraient lui permettre de réaliser ses objectifs commerciaux.

En réalité, l'avenir des salariés se résume à devoir gagner toujours plus de parts de marché, quel qu'en soit le prix en termes de santé, d'estime de soi, d'emplois et de conditions de travail et salariale.

Pour Sud-Solidaires, la direction doit s'adapter aux changements mais ses salariés ne doivent pas y perdre leur santé et ses clients y laisser des plumes... La nouvelle année qui s'annonce doit être l'occasion de renouer avec notre esprit mutualiste, abandonné depuis de nombreuses années et enfin s'attaquer au socle social de notre entreprise, qui est à ce jour en lambeaux.

Au moment où est écrit ce tract, il est prévu pour l'instant (3^{ème} réunion de NAO de branche CE), pour motiver les salariés, une « énorme augmentation générale de salaire de 0,5 % en 2025 » !

HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

Si le réseau et les sièges sont souvent sous tension, nous constatons que beaucoup d'heures supplémentaires sont effectuées. Par exemple, nous remarquons une disparité entre la direction commerciale de l'Eure et loir qui déclare 568 heures cumulées à fin octobre contre 18 heures pour la direction commerciale du Berry Est !!! SUD-Solidaires a demandé à la direction pourquoi une telle divergence existe-t-elle au niveau des remontées des heures supplémentaires ? La Direction a répondu que chacun doit déclarer ses heures supplémentaires, on vous invite à le faire sans attendre. En cas de refus de cette dernière, prenez contact avec nos élus.



PART VARIABLE 2025 : TOUJOURS LA MEME APPROCHE « LA CAROTTE ET LE BATON » !

Le dictionnaire donne une définition peu flatteuse du mot variable lorsqu'il est appliqué au monde du travail : "Qui est susceptible de se modifier, de changer souvent", mettant en exergue l'instabilité dans laquelle le salarié se trouve. La CELC, quant à elle, en a rendu le contenu incompréhensible pour la plupart d'entre nous et particulièrement pour les salariés qui viennent tout juste de pousser sa porte.

Malheureusement, la part variable est devenue une composante essentielle de la rémunération, faute d'un salaire convenable. Là, où l'on pourrait penser qu'elle rémunère l'atteinte des objectifs, elle récompense toujours la surperformance.

Nous laissons le soin à la direction d'expliquer l'évolution de la part variable aux salariés pour 2025. Mais la direction se réjouit déjà d'une avancée extraordinaire : « supprimer la notion de 6 mois de présence dans l'exercice en cours (N) pour pouvoir bénéficier de la PV », **c'est le minimum syndical « tu bosses, tu touches », Non ?**

Par contre la direction refuse toujours de prendre en compte la proratisation des contributions concernant les salariés à temps partiel, c'est incroyable ce mépris pour eux !

Aucune communication sur la PV des directeurs commerciaux ? Y'a-t-il un critère prédominant ? Si oui lequel ? Se gaver sur la tête des commerciaux, peut-être !

Beaucoup d'études démontrent que l'efficacité de la rémunération variable relève davantage d'une croyance que d'une équation profitable à l'entreprise : **les rémunérations à la performance alternant « la carotte et le bâton » auraient un impact négatif sur la motivation !** D'autres banques ont intégré la part variable au salaire de base, elles misent désormais sur le collectif et voient leurs résultats progresser.

Sud-Solidaires s'est toujours opposé à la part variable lui préférant un quatorzième mois égalitaire et statutaire basé sur la moyenne des salaires de la CELC, ça c'est mutualiste !

JOURS CHÔMÉS :

Du lundi au vendredi : lundi 18 août et lundi 10 novembre 2025.

Du mardi au samedi : samedi 16 août et samedi 8 novembre 2025.



NE VOUS RESIGNEZ PAS ! REJOIGNEZ-NOUS !



Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUET, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Alain QUESNE, Guillaume REMBERT, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOURNOIS



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sudcelc@sudbpce.com